

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Karine Haché	Numéro de permis 2019563	Date d'inspection Le 06 mars 2020	
Nom de l'établissement Halte le Monde des Super Héros		Numéro de téléphone (506) 336-4940	
Adresse 1295 rue Principale Le Goulet NB E8S 2E9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est respecté.
- Les dossiers d'incidents sont utilisés, signés et chaque parent sont informés de l'incidents.
- Les consentements sont signés et déposés dans les dossiers des enfants.
- Les dossiers des employés sont tous conforme.s

original signé par
Sylvie Richardson

Le 06 mars 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Kim Guignard

Le 06 mars 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date